

10 mars 2015



-25 % pour les aides aux agriculteurs bio :

Un coup de massue contre l'agriculture biologique

Alors que l'on travaillait depuis 2 ans avec le gouvernement pour doubler les surfaces en bio, l'annonce par arrêté en date du 7 mars 2015 d'une coupe franche de 25 % sur les aides au maintien pour la récolte 2014 fait l'effet d'une douche froide. Et ce d'autant plus qu'elles seront versées avec 3 mois de retard. Ce signal politique est incohérent pour une agriculture qui concilie production alimentaire de qualité et respect de l'environnement et qui est au cœur de l'agro-écologie pourtant si chère à notre ministre. Les acteurs de la filière, producteurs, coopérateurs et opérateurs, réagissent et appellent le gouvernement à trouver une solution.

x x x

Vous êtes en bio ? Ça sera -25% pour 2014

Alors que les agriculteurs attendaient un paiement depuis décembre 2014 qui prévoyait bien le versement des aides sans restriction, le ministère avait annoncé un règlement en date du 5 mars. De nombreux agriculteurs ont reçu un courrier à cette date précisant le montant de leurs aides mais sans paiement. Deux jours plus tard et sans aucune information, 25 % des aides bio à l'agriculture biologique sont supprimées. Face à ces contradictions, les agriculteurs biologiques se sentent floués et expriment leur incompréhension et leur colère.

Les acteurs de la filière avaient cependant alerté le ministère à plusieurs reprises (en 2010 puis en 2012) sur les risques d'insuffisance budgétaire en fin de période. Malgré nos alertes et simulations, le ministère avait maintenu son chiffrage insuffisant, résultat : 117 millions d'euros de demandes en 2014 contre 103 millions de budget et une diminution inédite des aides de 25% !

Vous voulez rester en bio en 2015 ? On fera ce qu'on pourra !

Dans ce contexte, comment ne pas s'inquiéter du passage des aides à la bio sur le second pilier ? Les dispositifs seront alors financés à 75% par l'Europe et 25% par l'Etat. Or de nombreuses régions, autorités de gestion, n'ont pas attribué les moyens suffisants pour les aides au maintien, voire les aides à la conversion, réussissant à mettre des centaines de producteurs bio dans la rue, inquiets pour l'économie de leurs exploitations et l'absence de reconnaissance des services agro-environnementaux rendus par leur système de production. Si le 2^{ème} pilier de la PAC permet des ajustements entre des lignes, à l'inverse du 1^{er} pilier, les producteurs bio seront encore dépendants d'arbitrages budgétaires, avec la seule garantie de l'incertitude !

Alors que les pratiques des agriculteurs bio et leur maintien sont les leviers incontournables d'une transition agro-écologique réussie et aboutie, quels moyens assureront, dès 2015, le développement de l'agriculture biologique en réponse aux besoins?

Des efforts sont faits et seront poursuivis par les opérateurs agricoles pour développer et structurer les filières biologiques, et les rendre « moins dépendantes » de ces aides, malheureusement cette décision déstabilise ce travail et ces efforts.

Le Ministre de l'agriculture doit maintenant trouver une solution pour mettre en cohérence les paroles et les actes.

Contacts Presse

Stéphanie Pageot, Présidente de la FNAB, tel. 06 76 41 81 26 www.fnab.org

Etienne Gangneron, Président de la Commission bio de l'APCA, tel. 01 53 57 10 77, <http://www.chambres-agriculture.fr/>

Christophe Lecuyer, Président de la commission Bio de Coop de France, tel. 01 44 17 57 10, <http://www.coopdefrance.coop/fr/index.html>

Charles Pernin, Délégué général du SYNABIO, tel. 06 13 40 29 92, <http://www.synabio.com/>